



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 63/01

Concerne : Adhésion de la commune de Prangins à l'Association pour l'aménagement de la région Nyonnaise, dénommée "Conseil Régional du district de Nyon"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de MM. François BRYAND, Jean-Claude HAISSLY, Vincent PONT, Gilbert ROULIN et Peter DORENBOS (Président), s'est réunie les 13, 20 et 28 novembre 2001.

M. François BRYAND était excusé pour la première séance.

Elle remercie M. le Syndic Hans-Rudolf KAPPELER d'avoir assisté à la deuxième séance et d'avoir répondu à ses questions.

Objectif de ce préavis

Ce dernier préavis de la législature est un préavis politique qui vise à démontrer la volonté des élus de Prangins de participer activement à l'élaboration d'une vision globale et régionale sur des activités communes dans les domaines de la musique, des transports, du tourisme, de la promotion économique, des infrastructures sportives, culturelles ou routières et de contribuer à la réalisation de certains projets spécifiques.

On ne peut pas toujours ignorer la région et ne penser qu'au développement de son patrimoine à soi.

Une vingtaine de municipalités sur les 32 que compte le district se sont dorénavant et déjà dites prêtes à intégrer cette nouvelle association. Une poignée de conseils généraux ou communaux se décidera dans la même semaine que Prangins. A noter que Coppet, dont le syndic est le président de l'ARN, fait partie de ceux-ci.

Le chef-lieu est encore indécis quant à sa participation. Ce sera une des missions de la nouvelle Municipalité Nyonnaise, mais peut-être pas la plus prioritaire.

Il ne s'agit pas d'un conseil supra-communal. En aucun cas il n'a la possibilité d'imposer une décision à la municipalité ou au conseil communal.

ARN vs ARN "new look"

L'association existant actuellement sous un nom similaire a étudié de nombreux concepts dans le domaine des routes et du tourisme. Un certain nombre de plans et d'études ont été produits et une aide importante au développement au tourisme en est un des fruits les plus visibles.

Il est à noter que monsieur le municipal Michel JEANNERET fait partie de la commission des transports de l'ARN.

L'Association sous sa forme actuelle arrive à la limite de ce qu'elle peut faire avec son budget, d'où l'envie de grandir afin d'offrir plus. Elle envisage ainsi de soutenir les infrastructures existantes afin de les rendre plus accessibles et en créer de nouvelles.

La nouvelle association complètera les buts définis dans l'article 5 des statuts en conséquence.

Combien ça coûte ?

L'argent est toujours le nerf de la guerre. Chaque chose a un prix, mais la régionalisation ne se fera pas sans participation accrue de chacun.

En 2001, une contribution de Frs 5,10 par habitant est demandée (3'045 habitants)

En 2002, cette contribution atteindra Frs 6,50 par habitant (3'200 habitants).

En cas d'adhésion, la nouvelle contribution sera de 0,5 point d'impôt, au prorata temporis pour 2002.

Le préavis annonce une participation approximative de Frs 70'000.- pour la commune de Prangins. Une projection de l'ARN prévoit un budget de 1,2 million si les 32 communes du district s'associent. Comme indiqué lors du débat concernant l'adoption du budget 2002, le compte imputé est le 420.3193.

La répartition de l'utilisation des 0,5 point telle que définie dans l'article 30 des statuts peut choquer, surtout pour les 0,2 point (soit 40%) réservés au fonctionnement de l'association. En fait, il faut comprendre que ce n'est pas le seul coût du personnel en place et des conseillers membres qui vont manger cette part budgétaire, mais également tous les frais liés aux études en cours.

Etude des statuts

La commission a soigneusement étudié les divers articles des statuts de l'association et a transmis ses remarques au syndic afin qu'il les discute avec ses pairs. Il est à noter que ces statuts ont été soumis préalablement à l'Etat et que même Mme BOLLI a été impliquée dans certaines tournures de phrases.

Formellement, nous devons accepter ces statuts article par article. Par contre, puisque toutes les communes doivent voter ces mêmes statuts, il devient difficile de les amender car chaque commune se retrouverait avec des statuts votés avec un texte différent.

Est-ce bien nécessaire ?

Ces dernières années, divers regroupements ont vu le jour en partant de la base. A chaque fois, il y avait un besoin dans un domaine particulier et une solution régionale a été trouvée. Nous citerons par exemple la SAPAN, le regroupement de l'instruction des porteurs d'appareils respiratoires chez les pompiers du district ou encore la convention de collaboration des polices de Gland, Nyon et Prangins.

Le cheminement de l'ARN n'est pas réactif, il se veut proactif. L'association souhaite proposer des solutions intercommunales et/ou régionales partageables par tous.

Cependant, aucune décision de l'ARN ne pourra être imposée. L'indépendance des choix communaux pour soutenir un événement reste un élément prioritaire.

La municipalité de Prangins pourra soumettre des idées d'études à l'ARN qui, si le dossier est retenu, pourrait prendre à sa charge le coût de l'étude de l'objet concerné et une partie de sa réalisation. Peut-être verrons-nous ainsi avancer l'idée d'une déchetterie intercommunale qui est encore sous le coup d'une motion ?

Il s'agit d'un choix politique que le conseil communal de Prangins doit prendre.

Voulons-nous être intercommunal ?

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis no 63/01 relatif à l'adhésion de la commune de Prangins à l'Association pour l'aménagement de la région Yvernoise, dénommée "Conseil Régional du district de Yvonand"

lu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association pour l'aménagement de la région Yvernoise, dénommée "Conseil Régional du district de Yvonand",
2. d'accepter les statuts y relatifs,
3. d'abroger les statuts de l'Association pour l'aménagement de la Région Yvernoise adoptés le 28 février 1990,
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération

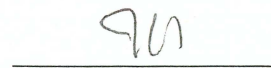
Prangins, le 28 Novembre 2001.

La Commission

François BRYAND

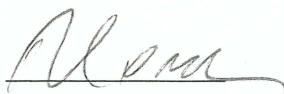


Jean-Claude HAISSLY

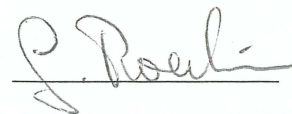


Vincent PONT

(Vice-Président)



Gilbert ROULIN



Peter DORENBOS

(Président)

